



2335, route du Fleuve
Les Éboulements (Québec)
G0A 2M0

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, DANIÈLE TREMBLAY, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE PAR INTÉRIM DE LA MUNICIPALITÉ DES ÉBOULEMENTS :

Que le règlement N° 260-22 intitulé :

« Règlement d'emprunt d'un montant de 500 000 \$, aux fins de financer le programme de réhabilitation de l'environnement »

est entré en vigueur le 14 novembre 2022.

Une copie de ce règlement, est disponible pour consultation au bureau de la municipalité, aux heures régulières d'ouverture de même que sur le site Internet (www.leseboulements.com).

DONNÉ AUX ÉBOULEMENTS, CE 18^E JOUR DE NOVEMBRE DEUX MILLE VINGT-DEUX

Danièle Tremblay
Directrice générale et
Greffière-trésorière par intérim